



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)  
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND  
Tél : +33 2 31 30 64 29  
Courriel : elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

## LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :  
CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE (n° de SIRET 20006682700011)

**Objet :** Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 le montant de 57 176,32 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 307 143,00 € pour les dépenses de fonctionnement et à 41 408,08 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il n'a pas été retiré de dépenses lors du calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
<b>Budget principal : CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>	<b>346 994,68 €</b>	<b>56 921,01 €</b>
dont dépenses de fonctionnement	307 143,00 €	50 383,74 €
615231 Voieries	307 143,00 €	50 383,74 €
dont dépenses d'investissement	39 851,68 €	6 537,27 €
2188 Autres immobilisations corporelles	3 270,17 €	536,43 €
202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	19 023,00 €	3 120,54 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	13 463,40 €	2 208,54 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	1 125,53 €	184,63 €
21318 Autres batiments publics	2 032,50 €	333,41 €
2184 Mobilier	937,08 €	153,72 €
<b>Budget annexe : OM COLL TRAIT-CC PHB</b>	<b>1 556,40 €</b>	<b>255,31 €</b>
dont dépenses d'investissement	1 556,40 €	255,31 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	1 556,40 €	255,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>348 551,08 €</b>	<b>57 176,32 €</b>

**Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)**

CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
<b>Budget principal : CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>Budget annexe : OM COLL TRAIT-CC PHB</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)**

CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE		Dépenses éligibles au FCTVA en €
<b>Budget principal : CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>		<b>3 690,00 €</b>
dont dépenses de fonctionnement		288,00 €
<b>615221</b>	<b>Bâtiments publics</b>	<b>288,00 €</b>
1329-1	FAC. 812333317 DU 20/06/2023 ANTENNE DEPANNAGE   FAC. 812333317 DU 20/06/2023 ANTENNE   DEPANNAGE	288,00 €
dont dépenses d'investissement		3 402,00 €
<b>2315</b>	<b>Installations matériels et outillage techniques</b>	<b>3 402,00 €</b>
Demande de transmission des pièces justificatives de la dépense		3 402,00 €
1936-1	FAC. F-202307-000105 DU 27/06/2023 MOE REHABILITATION TOITURE ABORDAGE   FAC. F-202307-000105 DU 27/06/2023   MOE REHABILITATION TOITURE ABORDAGE	3 402,00 €
<b>Budget annexe : OM COLL TRAIT-CC PHB</b>		<b>8 187,60 €</b>
dont dépenses d'investissement		8 187,60 €
<b>2315</b>	<b>Installations matériels et outillage techniques</b>	<b>8 187,60 €</b>
Quelle OP? Tx débutés?		2 196,00 €
255-1	FAC. F23061436 DU 05/06/2023 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DEVIS D23059914-254   FAC. F23061436 DU 05/06/2023   RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DEVIS D23059914-254	1 860,00 €
294-1	FAC. 23094290 DU 19/07/2023 CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE ET CONT   FAC. 23094290 DU 19/07/2023   CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE ET CONTRAT DE MISSIONS CONN	336,00 €
Demande de transmission des pièces justificatives de la dépense		5 991,60 €
335-1	FAC. 23-30082 DU 30/08/2023 SONDAGES AVENUE MARCELLIABASTRE - FAISAB   FAC. 23-30082 DU 30/08/2023   SONDAGES AVENUE MARCELLIABASTRE - FAISABILITE PANNEAUX PHOTO	5 991,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 877,60 €</b>

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

<b>CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>	<b>Dépenses éligibles au FCTVA en €</b>	<b>Montant de l'attribution en €</b>
<b>Budget principal : CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>Budget annexe : OM COLL TRAIT-CC PHB</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
<b>Budget principal : CC PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>Budget annexe : OM COLL TRAIT-CC PHB</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>